

# PLU d'Aniche : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 12 mars 2026

**Le document d'urbanisme en vigueur à Aniche (Nord) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 4 mars 2026. Il délimite 74 zones, dont 46 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 12 mars 2026.**

- Le PLU d'Aniche s'applique dans sa version du 4 mars 2026 ; nous publions 46 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 74 zones : 46 urbaines (U), 7 à urbaniser (AU), 15 agricoles (A) et 6 naturelles (N).
- Sur les 551 communes du Nord dont nous publions le document, Aniche occupe le rang 128 par le nombre de zones délimitées : 27 zones de plus que la médiane du département (47 zones).
- 170 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Aniche depuis 2013, pour 346 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

## Le zonage en chiffres

|                        |                 |
|------------------------|-----------------|
| Zones délimitées       | <b>74 zones</b> |
| Zones urbaines (U)     | <b>46 zones</b> |
| Zones à urbaniser (AU) | <b>7 zones</b>  |
| Zones agricoles (A)    | <b>15 zones</b> |
| Zones naturelles (N)   | <b>6 zones</b>  |

## Le document en vigueur

|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Document en vigueur       | <b>Plan local d'urbanisme</b>                                                                                                                                                                                                                                  |
| Document                  | <b>ANICHE</b>                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Version du                | <b>4 mars 2026</b>                                                                                                                                                                                                                                             |
| Partition GPU             | <b>DU_59008</b>                                                                                                                                                                                                                                                |
| Règlement officiel (PDF)  | <b><a href="https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/du_59008/e89fa17db318f358737d18f9c8db277e/59008_8_reglement_20260304.pdf">https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/du_59008/e89fa17db318f358737d18f9c8db277e/59008_8_reglement_20260304.pdf</a></b> |
| Règles extraites          | <b>46 extraits</b>                                                                                                                                                                                                                                             |
| Ce que nous avons pu lire | <b>Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche</b>                                                                                                                                                                                                 |

## Les risques naturels et technologiques à Aniche

|                                                    |                                                                                     |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Risques majeurs recensés                           | <b>Inondation, Mouvement de terrain, Séisme,</b>                                    |
| Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle  | <b>Transport de marchandises dangereuses, Engins de guerre, Affaissement minier</b> |
| Dernier événement reconnu, commencé le             | <b>5 reconnaisances</b>                                                             |
| Péril de la dernière reconnaissance                | <b>1er avril 2022</b>                                                               |
| Plans de prévention des risques naturels approuvés | <b>Sécheresse</b>                                                                   |
|                                                    | <b>0 plan</b>                                                                       |

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/aniche-59008>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

## PLU d'Aniche : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Catégorie 2 : teneurs faibles, transfert facilité par des facteurs géologiques  
21 septembre 2026

### La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

UA, UAj, UAm, UB, UBc, UE, UEa, UH

Nomenclature des zones à urbaniser

1AU, 1AUr

### Situation administrative

Code INSEE

59008

Code postal

59580

Intercommunalité

CA Coeur d'Ostrevent

Département

Nord

Région

Hauts-de-France

### L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

74 zones

Zones délimitées — 28 septembre 2026

74 zones

Zones délimitées — 2 septembre 2026

74 zones

### L'urbanisme dans les communes voisines

Auberchicourt (2,2 km)

39 zones

Bruille-lez-Marchiennes (3,0 km)

24 zones

Écaillon (3,4 km)

29 zones

Monchecourt (4,2 km)

16 zones

Erre (6,0 km)

5 zones

Rieulay (6,3 km)

27 zones

Hornaing (7,1 km)

40 zones

Vred (7,4 km)

16 zones

Tilloy-lez-Marchiennes (12,0 km)

9 zones

Marcq-en-Ostrevent (4,9 km)

12 zones

Villers-au-Tertre (6,9 km)

19 zones

Fressain (7,1 km)

25 zones

Guesnain (8,1 km)

29 zones

Lallaing (8,8 km)

56 zones

Hem-Lenglet (8,9 km)

18 zones

Dechy (9,5 km)

81 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/aniche-59008>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.